IMT Nuremberg Archives

H – 4500

International Court of Justice

Docteur Georges BOBEAU
de la Faculté de Médecine
de Paris

52, rue Franklin
BRUXELLES

H4500 – 0002

Je soussigné, Docteur BOBEAU, de la Faculté de Paris, déclare avoir examiné Monsieur Paul VANDROTTE, grand invalide français, sur demande de Monsieur FOULON, Président de la Chambre de Commerce Française et du Lycée français de Bruxelles et Président de la Croix-Rouge Française en Belgique.

Il s'agissait d'apprécier l'importance des sequelles dues aux sévices exercés, sur l'intéressé par la Gestapo, au cours des interrogatoires subis pendant sa captivité.

Les régions anatomiques, sièges des lésions constatées au cours des examens successifs sont respectivement: avant-bras gauche, poignet droit, petit bassin.

Avant-bras gauche.- Dans la partie supéro-externe, une tuméfaction nette, allongée de haut en bas mobile sur le plan cutané, longue de 6 cm., large de 2 cm. I/2 épaisse de I,5 cm. traduit l'arrachement des insertions supérieures du groupe musculaire des radiaux. Cette tuméfaction douloureuse à la pression, tend à changer de caractère depuis une semaine: la peau qui la recouvre devient rose et plus chaude. Une élimination inflammatoire des fibres musculaires et tendineuses traumatisées reste donc possible. Cette lésion est indépendante du système osseux.

Poignet droit.- Le mode de contention des deux poignets (dont le gauche était fortement serré par une menotte en dain et dont le droit glissait aisément dans une maille en acier) explique la différence des lésions. La radiographie montre, à droite un début d'arrachement au niveau de la styloïde radiale et de formation ostéophylique au niveau du scaphoïde.

Petit bassin.- Se trouve encore le siège d'une congestion passive assez marquée expliquant d'autant mieux l'hématurée constatée par le Médecin allemand (lequel avait de ce fait interdit toute reprise de pendaison par les poignets) que Mr. VANDROTTE avait, le I9 novembre I943 subi à la clinique Longchamp, une taille hypogastrique.

CONCLUSIONS: Si les lésions osseuses du poignet droit ne risquent guère d'entrainer que des douleurs à type rhumatismal, il importe, au contraire de réserver l'avenir immédiat et médiat pour ce qui concerne les arrachements musculaires de l'avant bras gauche et surtout les répercussions subies par les organes et tissus du petit bassin préalablement traumatisés par une intervention chirurgicale, extérieurement cicatrisée il est vrai.

Fait à Bruxelles, le 23 septembre I944

Signé: BOBEAU.

VU POUR LEGALISATION DE LA SIGNATURE DE Docteur Georges Bobeau
BRUXELLES, LE 27 IX 1944
POUR LE BOURGMESTRE: L'ECHEVIN DÉLÉGUÉ

ROYAUME DE BELGIQUE — Commission des crimes de guerre

B 48874

Arrondissement de
Bruxelles

Commune de
Molenbeek-St-Jean

3 annexes

Procès-verbal N° IOI3I

Apostille 7830/45 Bureau
de Monsieur le Procureur
du Roi du I9/3/I945

Transmis à Monsieur le Procureur du Roi
le 6/4/I945

Le Commissaire de Police
(s) Borreman J.

P R O - J U S T I T I A

L'an mil neuf cent XXXXV, le 4 du mois d'avril, à I2 heures, nous BORREMAN Jean, commissaire de police-adjoint à Molenbeek-Saint-Jean, dûment délégué par Monsieur le Commissaire de Police, entendons VANDROTTE Paul, né à Maisons Alfort, le 2I/5/I879, de nationalité française, chef d'orchestre et compositeur, demeurant en c/c bd du Jubilé, 27 b qui déclare :

" Je désire la procédure française. Le mardi 22/8/I944, à 6 h. j'ai été arrêté à mon domicile bd du Jubile 27 b. La perquisition a été opérée par un Allemand en civil et 3 militaires. Elle a duré jusqu'à 8 I/2 h. environ. J'ai été conduit à St-Gilles à la cellule I55. Après avoir remis tout ce que je possédais sur moi, j'ai été conduit à la cellule 3I9 où je suis resté jusqu'au samedi 26/8/I944. De là, j'ai été amené pour présentation au capitaine commandant la prison. J'ai fait remarquer que j'étais grand invalide de guerre et que je venais d'être opéré. Il ne m'a été répondu que des grossièretés. Dans la matinée du dimanche 27/8/I944, on est venu me chercher pour me mener dans une rotonde et je devais obéir à des commandements tout en regardant le mur : plus vite, mettez-vous sur le dos, recommencez à courir, et cela tantôt à droite, tantôt à gauche. Je suis rentré juste au moment où l'on donnait le repas du midi. Le lundi 28, on est venu me chercher pour me conduire à la Feldgendarmerie, 6 rue Traversière. C'était vers 8 I/2 heures. J'ai d'abord été conduit dans une cave où il y avait 4 boxes avec un tout petit banc pour s'asseoir. On est venu me chercher avec une grande brutalité pour me conduire à la salle 27 où mon premier interrogatoire a commencé. Après m'avoir demandé des renseignements sur ma famille et sur moi-même, on m'accusa de faire partie d'un groupe dénommé "Les Louis" et d'un groupe dénommé "St Roch " et que ces services s'occupaient d'espionnage pour l'Intelligence Service et de la Résistance Française. J'ai répondu que je ne connaissais absolument rien de ce que l'on me demandait. L'interrogatoire a continué en me demandant ce que j'allais faire à Lille avec le Président FOULON.

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NUERNBERG, GERMANY
Exhibit RF 321
Filed Jan 25/1946

ROYAUME DE BELGIQUE — Commission des crimes de guerre

H4500 – 0003

H4500 - 0004

Maisons d'Alfort désigne comme légataire universelle, ma femme né Le Lain Adèle, née le 8/8/1880. J'ai donc écrit cette lettre et au moment de signer, on me demanda d'écrire que c'était de bonne foi, sur ma demande et sans contrainte ; comme je refusais, l'interprète ayant fait part de mon refus au lieutenant-major, celui-ci sortit son révolver et me le piquait sur la tempe. Aussitôt mes 3 interrogateurs et l'interprète se placèrent derrière le lieutenant-major. L'interprète me répéta la question pour la seconde fois. J'ai alors ajouté la phrase qui m'était demandée. Je fus insulté . On me disait que je n'avais pas de coeur, que j'étais fils de prostituée, que mon véritable métier serait patron de bordel. Je reçus à la suite de cette grande tirade un coup de nerf de boeuf qui m'étendit par terre. J'ai été reconduit à la prison dans la soirée. Le mercredi 30, on est venu me chercher de très bonne heure puisque je n'avais pas encore eu le café, j'ai été conduit directement à la salle 27 où pendant plus d'une heure, je me suis trouvé seul avec LEMKE. Il me redemanda tout ce qui s'était passé depuis 2 jours. Je confirmais que je n'étais au courant de rien. Les 2 autres, le balafré et celui aux dents proéminentes sont arrivés, je ne pourrais dire à quelle heure. LEMKE leur a dit en allemand pendant certainement un bon quart d'heure tout ce que j'avais répondu. Ne connaissant pas l'allemand, je ne sais pas ce qu'il a pu leur dire. Le lieutenant-major est arrivé, j'ai pu pendant qu'on lui faisait rapport le regarder à mon aise ; c'était un homme assez grand, bedonnant, la tête rentrée dans les épaules, marchant en se dandinant, je ne pourrais dire la couleur de ses cheveux, car sa casquette était enfoncée jusqu'aux yeux, et portait sur les oreilles. J'ai vu qu'il avait les sourcils roux très fournis, tête méchante. Pendant qu'on lui faisait rapport , j'entendais crier des personnes, comme je prêtais l'oreille, LEMKE me demanda ce que j'écoutais. Je répondis que j'entendais quelqu'un qui se plaignait. Il me répondit : "C'est ce qui vous attend dans une demi-heure à moins que vous avouiez les noms du groupe Roch à partir de 1850. Comme je ne répondais pas, on m'amena dans la salle des tortures pour la troisième fois. Quand j'y rentrais, cela sentait le roussi, et j'ai vu sur la grande table, une boîte assez grande, bleu-foncé, tirant plutôt sur le noir où il y avait 9 rayons incandescents. L'appareil était branché sur une prise de courant qui donnait derrière le bureau du lieutenant-major. Là, l'interprète me dit en me montrant les rayons que jamais aucun prévenu n'avait refusé de parler. On me suspendit pour la troisième fois et le lieutenant-major me prit par les pieds et me fit balancer comme un balancier de pendule. Je souffrais tellement que j'ai uriné du sang. Je ne puis dire le temps que cela a duré ni ce qui s'est passé. J'étais reconduit à la prison où l'on devait , d'après LEMKE m'envoyer en Allemagne. Arrivé à la prison, j'ai demandé la visite médicale, après bien des ennuis, on m'a fait descendre au Lazareth, et là un jeune docteur causant très mal le français s'est déclaré incompétent. Une demi-heure après est rentré, d'après ce que j'ai entendu dire, le colonel-médecin commandant l'hôpital militaire. Il me fit déshabiller , vérifia que j'avais été opéré de la prostate et me donna des médicaments que je devais prendre

ROYAUME DE BELGIQUE — Commission des crimes de guerre

B 48876

H4500 - 0005

En effet, j'allais à Lille une fois par mois environ, pour les services de la Chambre de Commerce et de la Croix-Rouge. On m'a ramené pendant l'heure du déjeuner dans la cave en attendant que les interrogateurs reviennent. Vers 14 1/2 heures mon interrogatoire a repris, toujours les mêmes questions et les mêmes réponses de ma part. Le lieutenant-major a alors décidé de me faire passer dans une autre salle qui était la salle des tortures. On me pendait par les poignets au moyen de menottes et on me posait toujours les mêmes questions. J'ai été ensuite ramené à la salle 27 où l'on m'a montré des photographies de personnes que je ne connaissais pas. Dans la nuit j'ai été ramené à la prison de St Gilles. Le mardi 29, on est venu me chercher vers 8 1/2 heures pour me reconduire rue Traversière. J'ai été mené directement à la salle 27. J'ai pu entendre le nom de mon interrogateur principal, un nommé LEMKE. Je n'ai pas connu le nom des 2 autres. Celui de droite avait les cheveux noirs, causant assez mal le français, ses dents sortaient fortement de la bouche. Celui de gauche avait une cinquantaine d'années, grisonnant, portant une balafre de la bouche jusqu'à l'oreille côté droit, il était d'une brutalité sans égale. Etant interrogé à tour de rôle par ces différents personnages, quand j'avais le malheur de me tromper, le balafré me prenait par le nez ou me donnait des coups de crayon dans les côtes. J'ai été confronté avec 4 femmes allemandes et 2 hommes qui n'étaient pas d'accord sur ma personnalité, au point que l'on m'a coupé une mèche de cheveux pour voir si je n'étais pas teint. On m'a fait déclarer que j'ai toujours porté la moustache et les favoris. Cet interrogatoire n'a rien donné, car j'ai compris que ces différents témoins n'étaient pas d'accord. On m'a redescendu à la cave où je suis resté très peu de temps, peut être 1 heure au plus. Reconduit à la chambre 27, j'étais confronté avec un chauffeur de taxis qui a reconnu que celui qui avait conduit les 2 Anglais était plus jeune et plus petit. J'ai été interrogé au sujet d'un passierschein dont Madame TRUYENS était porteur lors de son arrestation. On m'accusait d'être l'agent intermédiaire qui fournissait à tout le groupe des scheins, que soi-disant je payais 2500 Frs. N'ayant pas avoué, ces messieurs trouvaient que je leur faisais perdre leur temps. On me mena de nouveau à la salle de tortures où je fus pendu par les bras, combien de temps, je ne pourrais le dire, mais cela m'a paru très long. Quand on m'a décroché je n'entendais même plus ce qu'on me demandait et je suis tombé par terre. J'ai été traîné jusqu'à la salle 27 où l'interrogatoire a continué. Il est venu une femme allemande qui avait elle-même les menottes, donc prisonnière, elle ne m'a pas reconnu non plus, cette femme niait également. On m'a demandé si j'allais au 59 rue de la Loi, au service des passeports. J'ai répondu que je n'avais jamais été dans cette maison. Le lieutenant-major est venu. Il ne parlait que l'allemand et se servait d'un interprète. Il renvoya la femme et me fit dire que je leur faisais perdre leur temps, et que si je n'avouais pas, je serais fusillé le lendemain à 4 h. LEMKE me demandait si je savais écrire, j'ai répondu que oui, on me défit les menottes et j'écrivis sous la dictée de l'interprète : Je soussigné Paul VANDROTTE, né le 21/5/1879, à

BELGIQUE — Commission des crimes de guerre

B 48877

H4500 – 0006

toutes les deux heures, c'étaient des comprimés. Les seules paroles que cet officier m'a adressées ont été : vous ne serez " dodé ". J'ai été reconduit rue Traversière et LEMPKE et ses deux acolytes m'ont insulté, me disant que pour un qui se vantait d'avoir fait la guerre 1914-1918, je n'étais qu'un froussard et un lâche. On me remit une enveloppe sur laquelle il était marqué " Allemagne ", enveloppe que le militaire me prit des mains avant de me ramener en voiture et j'ai été reconduit à Saint-Gilles. Vers 9 heures du soir, on est venu me chercher je pensais que c'était le départ pour l'Allemagne, on me rendit ma valise, ma montre en argent, et le capitaine de la prison me remit ma carte d'identité en me souhaitant un bon voyage pour l'Allemagne , à moins que j'avoue en dernière heure les méfaits que j'avais commis. Je répondis que je n'avais rien à ajouter à ce que j'avais déclaré rue Traversière. A la tombée de la nuit on est venu me prendre du bureau du capitaine et on ouvrit les portes de la prison de St-Gilles en me menaçant à coups de nerf de boeuf. J'étais rendu à la liberté. "

Après lecture persiste et signe.

(s) VANDROTTE (s) BORREMAN

Joignons copie d'une attestation médicale nous remise par VANDROTTE.

Dont acte clos date que devant.

(s) BORREMAN

ROYAUME DE BELGIQUE — Commission des crimes de guerre

B 48878

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRANDS CRIMINELS de GUERRE
MINISTÈRE PUBLIC
DÉLÉGATION FRANÇAISE

H-4500

original

321

DOC. R.F. N° ~~221~~

B 48873

Filed Jan 25, 1946

F. 641b
RF 321
H4500 - 0007